

# Organisation de coopération et de développement économiques

LE MONDE ENTIER a vu un événement historique dans la signature à Paris, le 14 décembre 1960, de la Convention relative à l'Organisation de coopération et de développement économiques. Cette Convention a été signée, au nom de leurs gouvernements, par les ministres de dix-huit pays d'Europe<sup>1</sup>, du Canada et des États-Unis, après une réunion de deux jours. Au cours de cette réunion, les ministres ont approuvé le rapport d'une Commission préparatoire, définissant la structure et le rôle de la nouvelle organisation<sup>2</sup>. Une fois entrée en vigueur après la ratification, qui doit avoir lieu en principe en septembre 1961, l'OCDE remplacera l'Organisation européenne de coopération économique, qui aura existé 12 ans<sup>3</sup>.

La nouvelle organisation est unique sans doute quant à sa nature et à l'étendue de la coopération qui liera ses membres. Grâce à elle et pour la première fois dans l'histoire, le Canada et les États-Unis collaboreront étroitement avec l'Europe dans le domaine économique, afin d'encourager l'essor non seulement des pays membres, mais encore de l'univers tout entier.

## Historique de l'OCDE

La création de l'OCDE souligne le besoin de renforcer les cadres de la collaboration économique de l'Occident et de les adapter à la prospérité retrouvée de l'Europe ainsi qu'aux problèmes nouveaux qui surgissent au début des années 60. Cette situation découle naturellement de la réussite de l'OECE. Fondée en 1948 pour mettre en œuvre le plan d'aide à l'Europe du secrétaire d'État des États-Unis, M. Marshall, l'OECE a d'abord visé à la restauration économique des pays européens. Au fur et à mesure des progrès obtenus, l'Organisation se consacra toujours davantage à l'abolition des barrières douanières et à la liberté des paiements en Europe, tout en établissant dans divers domaines une collaboration permanente et des consultations plus fréquentes.

Vers la fin de 1958, la libéralisation des échanges commerciaux et des paiements était chose faite en Europe. En outre, l'OECE avait réussi à réduire les désavantages frappant les marchandises de la zone dollar et à éliminer les res-

1. Les dix-huit pays d'Europe membres de l'OCDE sont les suivants: République fédérale d'Allemagne, République d'Autriche, Royaume de Belgique, Royaume du Danemark, Espagne, République française, Royaume de Grèce, Irlande, République d'Islande, République italienne, Grand-Duché de Luxembourg, Royaume de Norvège, Royaume des Pays-Bas, République portugaise, Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord, Royaume de Suède, Confédération Suisse et République de Turquie.

2. Les textes de la Convention, le rapport de la Commission préparatoire et divers documents connexes sont contenus dans une brochure publiée en décembre 1960 par l'OCDE, sous le titre: "Organisation de coopération et de développement économiques". On peut se procurer ce document auprès de l'Imprimeur de la Reine à Ottawa, pour 75c. l'exemplaire.

3. Voir "Dixième anniversaire de l'OECE" dans "Affaires Extérieures" d'avril-mai 1958.